

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-61

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

OPERATION DE LOGEMENT  
SOCIAL 40-42 RUE COSTE  
PARTICIPATION FINANCIERE DE  
LA VILLE A ALLIADE HABITAT

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : C. TOLLET**

ALLIADE HABITAT est née en 2006 du groupement de deux sociétés HLM lyonnaises, Axiade Rhône-Alpes et la Société Lyonnaise pour l'Habitat (S.L.P.H.) :

- Axiade Rhône-Alpes a été créée en 1960 sous le nom de LOGIREL, à l'initiative d'Eugène Claudius-Petit, alors Président de la Sonacotra et ancien ministre de la reconstruction,
- La S.L.P.H. est née en 1911, grâce à la Caisse d'Épargne du Rhône, pour l'amélioration du logement des familles ouvrières.

Ces deux sociétés ont su évoluer et converger au fil des ans, notamment par l'adossement au plus important organisme 1% logement (devenu Action Logement) de la région : la Caisse Interprofessionnelle du Logement de Lyon, devenue Amallia en 2010.

ALLIADE HABITAT gère un patrimoine de plus de 30 000 logements familiaux (du studio au type 6 individuel ou collectif) répartis sur 60 communes majoritairement localisées sur le périmètre de la Métropole du Grand Lyon.

Ce bailleur social gère également des stationnements (plus de 12 000 emplacements), des logements pour étudiants, des commerces, et des résidences spécialisées.

Près de 90 % des logements sont situés sur le département du Rhône. Les 10 % restants sont répartis sur la Loire et l'Isère.

Sur Caluire et Cuire, ALLIADE HABITAT compte 108 logements, soit :

- 75 grande rue de Saint-Clair : 15
- 2 montée du Petit Versailles : 4
- 27 quai Clemenceau : 81
- 157 grande rue de Saint-Clair : 8

ALLIADE HABITAT s'est porté acquéreur de 11 logements, soit 3 P.L.U.S. (Programme Locatif à Usage Social), 3 P.L.A.i (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) et 5 P.L.S. (Programme Locatif Social) en usufruit locatif social sur 15 ans, dans le programme en cours au 40-42 rue Coste, réalisé par SAGEC.

La surface utile totale des logements sociaux est de 597,00 m<sup>2</sup> permettant de proposer 6 T2 bis et 5 T3.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le maître d'ouvrage solliciterait de la Ville **une participation financière globale de 3 334,00 €**.

Ces montants correspondent à une participation financière calculée sur la base de 5,58 €/m<sup>2</sup> de surface utile.

Ces logements seraient intégrés, pour les 15 années convenues, dans le décompte des logements sociaux au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social de 11 logements, soit 3 P.L.U.S. (Prêt Locatif à Usage Social), 3 P.L.A.i (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) et 5 P.L.S. (Prêt Locatif Social) en usufruit locatif social sur 15 ans, dans le programme en cours au 40-42 rue Coste,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer la convention de participation financière,

**- DIT**

que la dépense de 3.334,00 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget, selon le plan de compte fonction 72 nature 2042.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET